



n° 91 décembre 2004

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915 Imprimé par nos soins Dir de pub. J-P MAURICE

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX



La loi d'orientation, ce n'est pas l'école que nous voulons

Une loi d'orientation s'inspirant largement d'un rapport rendant compte lui-même du « grand débat » pour l'école, telle était la perspective ouverte avant l'intervention de F. Fillon à la télévision... Et puis, le Ministre dévoila ses intentions, prédominées par la volonté de ne pas s'opposer frontalement aux professionnels et usagers du système éducatif et par un criminel manque d'ambitions pour l'École... On ne saurait pourtant se satisfaire de la fausse innocuité des mesures envisagées qui ont bien du mal à cacher que les dispositions envisagées sont inspirées par une vision de l'école et de la société qui ne sont pas les nôtres...

Si l'on peut se réjouir de la réaffirmation de l'objectif de faire arriver au bac 80% d'une classe d'âge et même 50% à l'enseignement supérieur (contre seulement 35% aujourd'hui), comment croire à cet affichage, compte tenu du peu de moyens mis à la disposition de l'enseignement public pour l'atteindre réellement !

- Comment, en effet, « rendre l'école plus efficace, plus juste et plus ouverte » comme il est affirmé, sans interroger sur les causes profondes des inégalités, sans envisager une transformation profonde du système éducatif ?

- Comment donner les moyens de la réussite à tous les élèves en contestant publiquement l'utilité de l'école maternelle, en ne l'envisageant que comme une « préparation » à la grande (la vraie ?) école ?

- Comment concevoir la lutte contre l'échec scolaire en donnant pour seules réponses le recours renforcé au redoublement et un hypothétique soutien individuel de 3h par semaine fait par des réseaux d'aide déjà largement saturés ?

- Comment se satisfaire d'un recrutement de 13 000 enseignants par an alors que 16 000 départs à la retraite sont prévus pour la seule année 2006 ?

- Comment accepter l'éviction quasi totale des familles d'une école où nous nous efforçons depuis des années qu'elles trouvent la place qui leur revient naturellement ?

Le SNUipp entend, par ses propositions, s'attaquer à l'échec scolaire. Il faut de nouvelles orientations véritablement en rupture avec le fonctionnement actuel de l'école primaire. En cela, la future loi d'orientation ne répond pas à notre exigence de dispenser un niveau élevé de formation au plus grand nombre d'élèves. **Nous affirmons la nécessité d'un plan d'action pour imposer d'autres choix pour l'école, la réussite de tous les élèves et s'opposer à toute régression.** De l'implication du plus grand nombre dépendra la réussite. C'est pourquoi nous proposons à tous les acteurs du système éducatif (enseignants, parents...) de nous retrouver, dans l'unité la plus large, en janvier -période propice avec la loi d'orientation et la préparation d'une la carte scolaire illustrant les insuffisances du budget 2005. **La grève est à l'ordre du jour.**

Jean Paul MAURICE
06/12/2004

Erratum : Une grosse coquille nous a échappé dans le dernier bulletin dans l'article relatif au CAPA SH : une partie de phrase a sauté. Il fallait lire « **réduction du volume horaire de formation de 700 heures à 400 heures** ». Avec toutes nos excuses.

Dispensé de timbrage

Déposé le 13 décembre 2004

Sommaire

Edito	p 1
Infos syndicales	p 2
100 minutes sans convaincre	p 3
Salaires	p 4
Pétition nationale	p 5
Société	p 6
Condamnation P. Boubet	p 7
Bulletin d'adhésion	p 8

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

Réunions d'information syndicale du SNUipp : participez nombreux !



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : http://95.snuipp.fr

1/2 journées d'information syndicale

Le décret du 28 Mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions.

Il prévoit deux demi-journées par an dans les écoles.

Les Inspecteurs d'Académie sont destinataires d'une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.

Tous les instituteurs et institutrices, professeurs des écoles, directeurs, directrices, spécialistes, syndiqué(e)s ou non, titulaires, stagiaires ou suppléant(e)s ont le droit de participer à cette demi-journée.

Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est un droit. Elle est donc rémunérée.

La section départementale du SNUipp a informé l'Inspecteur d'Académie. Les IEN ont été prévenus des dates. Vous prévenez oralement le directeur de l'école (il n'est bien entendu pas question de demander une autorisation d'absence !).

Vous trouverez ci-dessous un modèle de lettre aux parents.

Modèle de lettre aux parents

Monsieur, Madame,
Les textes relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (n°82447 du 25.5.82).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 2 demi-journées par an.

La première demi-journée pour l'année scolaire 2004-2005 aura lieu le :
samedi ou mercredi au matin

Votre enfant n'aura donc pas classe ce matin-là. Soyez persuadé(e) que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

SIGNATURE

Lieux et dates des infos :

samedi 8 janvier

Bezons salle Gavroche

Jouy salle des Merisiers (derrière le gymnase)

samedi 15 janvier

Goussainville école J. Moulin

samedi 22 janvier

Cergy maison des syndicats

Garges mat Robespierre 1

samedi 29 janvier

Argenteuil espace Mandela

Montigny centre Picasso

samedi 5 février

Gonesse école Péguy

mercredi 9 février

Villiers le Bel

M° associat° rue du four Gaudon Ecoles

samedi 12 février

Eragny école du Grillon

Attention
changement de date

Toutes les réunions auront lieu de 9h à midi. Consignes permanentes sur <http://95.snuipp.fr>

100 minutes ... sans convaincre

François Fillon est apparu plus soucieux de ne pas heurter que de dévoiler ses intentions. Alors que l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac est réaffirmé, ainsi que la nécessité de 100 % de jeunes qualifiés, les propositions formulées par le ministre ne sont pas de nature à répondre à ces objectifs. Le ministre a parlé de l'importance de la maternelle, mais quels dispositifs propose-t-il de mettre en place pour les enfants les plus fragiles dès le plus jeune âge ? Quelle signification peut avoir la mise en place d'un contrat de réussite entre parent, élève et enseignant ? La proposition de 3 heures d'aide individualisée pour les élèves en difficulté est irréalisable en l'état des moyens des RASED. De plus ce n'est pas la seule solution pédagogique. Pour beaucoup d'élèves, l'hétérogénéité de la classe est un facteur stimulant. A l'école primaire la dimension de prévention est essentielle : il faut agir avant que la difficulté durable ne s'installe. Des réponses pédagogiques doivent être apportées dans le fonctionnement de la classe avec tous les élèves. Apprendre avec les autres est essentiel.

Le socle commun s'oppose t-il aux programmes actuels ?

Peut-on imaginer revenir sur l'idée fondamentale que ce sont l'ensemble des activités et des domaines disciplinaires qui concourent à la réussite de tous les élèves ?

L'obligation d'une langue vivante à l'école primaire est au programme de l'école depuis ... 2002. Peut-on parler de nouveauté ?

Le retour du redoublement et du recours à l'apprentissage pour les élèves en difficulté risquent d'enfermer un certain nombre de jeunes dans des parcours d'échec. Pour réellement s'attaquer à l'échec scolaire, il aurait fallu que les nouvelles orientations assurent une véritable rupture avec le fonctionnement actuel de l'école primaire notamment en rompant avec la structure du « un maître/une classe » afin de faciliter des organisations différentes du groupe classe en fonction des besoins et des activités. Cela suppose de développer le travail en équipe, de donner davantage de temps de concertation aux équipes.

Pour le SNUipp, il aurait été urgent d'amorcer une telle politique notamment dans les secteurs les plus en difficulté. D'ailleurs, le Ministre est resté bien silencieux sur les ZEP et leur devenir... Quant à l'annonce de 13.000 recrutements par an de professeurs des écoles, elle ne permettra même pas de faire face aux 16.000 départs en retraite prévus en 2006. La future loi engage l'avenir. Pour le SNUipp, il est nécessaire de se mobiliser afin d'empêcher toute régression et imposer d'autres choix pour l'école.

Egalité et réussite de tous ?

François Fillon a annoncé les grandes lignes directrices de la future loi sur l'école, inspirées par le contenu du rapport Thélot : socle commun de connaissance, réforme du Bac et du Brevet des collèges. Un avant projet de loi en cohérence avec la logique libérale de réduction de la dépense publique d'Etat.

Une école à plusieurs vitesses

Le Ministre, plutôt que de se fixer pour objectif de lutter à l'école contre les effets des inégalités, abandonne toute perspective d'élévation sociale, renforçant par là-même les inégalités qu'il prétend combattre. Le "grand débat" a mis en évidence que, pour un nombre croissant de jeunes, l'objectif d'un haut niveau de connaissances est vital pour leur avenir...

A l'opposé, François Fillon construit une école à plusieurs vitesses, une école qui tourne le dos à l'ambition de la réussite de tous qui reste notre objectif.

Socle commun / culture commune

Formation longue de haut niveau pour les uns, socle commun et orientation vers la vie active pour les autres. Au lieu de poursuivre la démocratisation de l'Ecole, démocratisation par ailleurs en panne depuis plusieurs années, et d'avoir des objectifs ambitieux permettant l'accès à une scolarité de qualité et à des savoirs de haut niveau pour tous, le Ministre de l'Education Nationale prend acte des différences et les sanctuarise. Il faut au contraire construire un

système éducatif qui permette à tous d'acquérir une culture scolaire commune, le commun ne signifiant pas l'uniformité.

Appréhender le monde dans sa diversité, sa complexité, sa dimension historique, géographique et sociale doit d'être l'objectif de l'Ecole et non de conformer les jeunes à une norme.

Une conception de la société et de l'école...

Une conception de la société fondée sur les inégalités, jugées indépassables, entre les individus transparaît dans le projet de loi Fillon. Une société où l'école aurait un double rôle : former la force de travail aux besoins du patronat et transmettre des règles de « savoir vivre ensemble » susceptibles de permettre la pacification sociale et l'adhésion au système économique et social dominant. Cette « réussite de tous les élèves » appelée par le Ministre ne serait-elle pas qu'un alibi accrocheur à la mise en place d'un système éducatif à plusieurs vitesses assurant de manière plus efficace et moins contestée le « tri social » ?

Salaires dans la Fonction Publique : parlons vrai !

Pour tenter de discréditer les personnels de la Fonction Publique aux yeux de la population, le ministre oppose à leurs revendications légitimes une campagne de désinformation et un chantage entre emplois et salaires. Les fédérations syndicales de la Fonction Publique ont rédigé une publication mettant en évidence les manipulations, exposant la situation salariale réelle et montrant qu'il est possible et utile d'augmenter les salaires dans la Fonction Publique.

Cette page a été construite à partir d'extraits de ce document commun à la FSU, la CGT, l'UNSA, FO, la CFDT, la CGC et la CFTC.

La feuille de paye "Moyenne" dont parle le ministre n'est pas un instrument de mesure du pouvoir d'achat.

Le Ministre évoque une « feuille de paye moyenne », dont le pouvoir d'achat ne cesserait d'augmenter, même en l'absence de mesures générales. Cette feuille de paye a pour caractéristique d'être purement virtuelle, et résulte d'instruments théoriques de mesure détournés de leur finalité.

Pourquoi la Rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) n'est pas un indicateur pertinent pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des agents ?

La RMPP augmente automatiquement et permet d'afficher un « + » même en l'absence de revalorisation de la valeur du point ou de mesures catégorielles.

Cet indicateur inclut en effet les mesures générales d'augmentation du point d'indice pour l'année en cours et la répercussion en année pleine des mesures de l'année précédente, mais aussi :

- L'effet des mesures catégorielles (revalorisation des grilles, reclassements), très souvent sectorielles, mais traduites sur la feuille de paie moyenne.
- Les effets des déroulements de carrière, estimés forfaitairement.
- Les effets de structure intégrant l'évolution du poids des différentes catégories. Il prend en compte l'évolution des qualifications, mais aussi les politiques de suppression d'emploi (par exemple plus on supprime d'emploi en bas de la grille, plus la rémunération moyenne augmente).

L'évolution du pouvoir d'achat ne peut être mesurée qu'à partir du point d'indice

Comparer de façon précise et équitable l'évolution des traitements à celle des prix, nécessite de prendre en compte **des situations identiques**.

La seule référence possible est la valeur du point.

C'est aussi la valeur du point qui permet de comparer les traitements à qualification équivalente.

Ne pas se référer à la valeur du point d'indice, c'est faire disparaître la notion même de carrière. En effet, un avancement, une promotion, la reconnaissance d'une qualification acquise, ne se traduiraient plus par un salaire plus élevé, mais compenseraient en totalité ou en partie la perte du pouvoir d'achat.

La réalité de l'évolution du pouvoir d'achat

Pouvoir d'achat de la valeur du point :

Évolution entre le 1er janvier 2000 et le 31 octobre 2004.

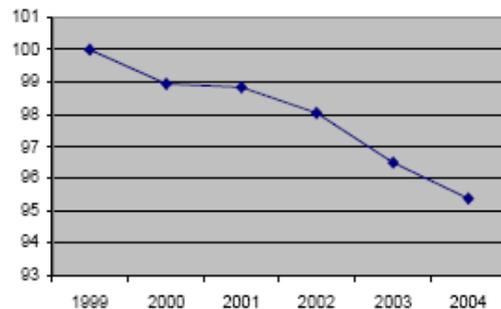
Par rapport à l'indice des prix hors tabac : - 4,89 %

Par rapport à l'indice des prix avec tabac : - 5,93 %

A la fin de l'année la perte atteindra 5 % par rapport à l'indice hors tabac.

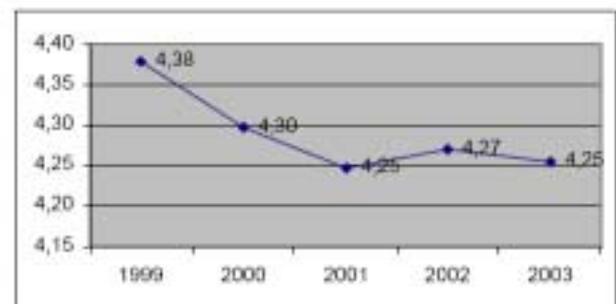
En cumulé, mois après mois, les pertes de pouvoir d'achat sur la période représentent l'équivalent de plus d'un mois et demi de traitement.

Evolution du pouvoir d'achat du point d'indice
(base 100 décembre 1999)



Oui, il est possible d'augmenter les salaires dans la Fonction publique

Contrairement à ce qui ressort de la campagne de désinformation menée par le Ministre, la part des richesses produites dans le pays, mesurée par le PIB, consacrée aux rémunérations des agents de l'Etat ne cesse de reculer. Entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 % (0,13 points qui représentent quelque 2 milliards d'euros soit près de 3 % de la masse salariale).



Poids des rémunérations des agents de l'Etat dans le PIB
(Source : Fonction publique, faits et chiffres 2003)

Le gouvernement nous propose d'accepter une réduction du nombre d'emplois pour augmenter les salaires. Nous connaissons aujourd'hui baisse de l'emploi et baisse des salaires.

C'est inacceptable au regard des besoins du service public. Incohérent au regard de la situation de l'emploi. Inconséquent au regard du rôle de l'emploi dans la croissance.

Les salaires sont un élément de la croissance par la consommation. Ils influent ainsi sur l'emploi et sur les recettes fiscales.

Augmenter les salaires des fonctionnaires, comme d'ailleurs ceux de l'ensemble des salariés, c'est socialement juste, et c'est économiquement efficace.

PÉTITION NATIONALE

PE : un seul corps pour une seule et vraie carrière

D'ici 2007, non seulement tous les instituteurs (trices) ne seraient pas intégrés dans le corps de professeur des écoles d'après le ministère, mais le processus d'intégration en cours a produit un phénomène de "goulot d'étranglement" au niveau des 7ème et 8ème échelons. Les professeurs des écoles issus de l'IUFM sont sensiblement ralentis à ces échelons dans le déroulement de leur carrière. C'est pour ces raisons notamment que le SNUipp engage une campagne nationale de pétition au moment où s'examinent les promotions dans les CAPD.

Cette pétition demande notamment l'ouverture de négociations pour que soit budgétisé et tenu l'engagement ministériel pour l'intégration de tous les instituteurs (trices) dans le corps de PE en 2007, le déblocage de l'avancement des PE issus de l'IUFM aux 7ème et 8ème échelons, l'avancement de tous au grand choix et la possibilité pour tous d'atteindre l'indice 782 (actuellement indice final de la hors classe).

Les situations salariales des enseignants, dans le contexte actuel de régression du pouvoir d'achat, rend plus urgente la nécessité de reconstruction d'une grille unique pour le corps des PE dont l'indice terminal 782 puisse être accessible à tous.

Un métier, une carrière !

Nous faisons le même métier, nous avons les mêmes missions, les mêmes responsabilités, mais nous n'avons pas la même carrière. Institutrices(teurs), professeurs des écoles intégrés ou recrutés, professeurs des écoles hors classe, trois échelles de rémunérations pour une seule et même profession.

Quatorze ans après la création de cette division, nous constatons :

- Que l'engagement pris par le gouvernement suite à l'action des personnels de permettre à tous les institutrices et instituteurs d'être intégrés avant 2007 et par conséquent à tous les retraités d'être assimilés ne sera pas tenu au vu du nombre insuffisant d'intégrations,
- Que l'avancement des professeurs des écoles sortis des IUFM est bloqué à l'ancienneté à partir du 7ème ou 8ème échelon, échelons d'intégration des instituteurs,
- Que des enseignants partent en retraite encore instituteurs ou PE loin, voire très loin du dernier échelon,
- Que de nombreux instituteurs retraités attendent leur assimilation,
- Que l'accès à l'indice 782, indice terminal de la hors classe, est limité à un très petit nombre de professeurs des écoles.

Attachés à l'unité de notre profession, nous exigeons l'ouverture de négociations pour :

- L'augmentation du nombre d'intégration des institutrices et instituteurs dans le corps des PE, avec des mesures spécifiques pour celles et ceux qui n'auraient pas atteint les 15 ans de services actifs, le recalcul de l'intégration par reconstitution pour tous.
- Le déblocage de l'avancement des professeurs des écoles sortis d'IUFM,
- L'avancement de tous au grand choix,
- La possibilité pour tous d'atteindre l'indice 782, actuel indice du dernier échelon de la hors classe.

Ecole :

Ville :

Nom :

Prénom :

Signature :

Prévenir l'homophobie

L'homophobie existe encore aujourd'hui en France. L'école ne peut rester à l'écart de ce phénomène alors qu'en son sein des jeunes se construisent dans la honte une personnalité et une sexualité cachées. Notons que l'homosexualité n'a été dépénalisée qu'en 1982 et qu'il faut attendre 1993 pour que l'OMS la raye de sa liste des maladies mentales. Il est encore nécessaire de faire évoluer les représentations.

Prévenir l'homophobie concerne aussi l'éducation quand il s'agit de permettre aux élèves de porter un regard neuf, critique, débarrassé des préjugés de l'opinion commune. L'engagement du SNUipp contre l'homophobie participe de sa volonté de contribuer à établir l'égalité de toutes et tous. Un grand nombre d'enseignants concernés n'ont pas d'autres choix que de



rester dans l'ombre. L'amalgame entre pédophilie et homosexualité fait encore peur.

Un groupe de travail s'est créé à la FSU pour prendre en compte toutes ces réalités. Il est à l'écoute des situations individuelles difficiles que les enseignants peuvent rencontrer et entend être à l'initiative de réflexions plus générales sur le sujet.

Il est possible de le contacter en écrivant à l'adresse suivante : **homophobie@snuipp.fr**

Une brochure pour réagir...

Une brochure intitulée "l'homophobie : savoir et réagir" vient d'être éditée. Destinée à tous les professionnels travaillant auprès des jeunes (enseignants, éducateurs, animateurs...), elle leur donne des informations, des éléments de réflexion et des possibilités de recours. Elle met en exergue les différentes situations de l'homophobie ordinaire et apporte à chaque fois des réponses juridiques, sociales et associatives pour aider les adultes dans leur accompagnement du jeune.

A consulter et télécharger sur le site <http://ligneazur.org>.

Jeunes scolarisés sans papiers : mode d'emploi

Le réseau Éducation sans frontières édite une brochure qui fournit une aide précieuse à toutes celles et tous ceux qui découvrent que l'un de leurs élèves est sans papiers et n'ont aucune idée de ce qu'ils peuvent faire pour lui venir en aide.

Ce document fournit des réponses à des questions « simples » comme : comment constituer un dossier ? Quelles démarches entamer et comment ? Comment organiser la solidarité ? Il compile aussi de nombreux éléments de droit qu'il faut avoir en tête pour comprendre les situations dans lesquelles se trouvent ces familles.

Cette plaquette est disponible sur demande à la section départementale du SNUipp 95.

Quelques chiffres

+ de **3 millions** de mal logés ou sans logement en France.

+ 10,5%, c'est l'augmentation du nombre de Rmistes entre juin 2003 et juin 2004 en métropole, passant à plus de 1 million.

+ 14%, c'est la hausse moyenne des rémunérations des patrons des sociétés du CAC 40 (+36% en 2000, +20% en 2001 et +13% en 2002).

6,57 millions d'euros : c'est la rémunération du PDG de l'Oréal.

2 millions de retraités "vivent" avec moins de 600 euros par mois.

1 million d'enfant au moins vivent sous le seuil de pauvreté en France d'après un rapport du Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC). Chiffres encore en dessous de la réalité. Ni les Dom-Tom, ni les SDF, les personnes logées en collectivité et dans des abris de fortune ne sont comptabilisés.

200 000 euros, c'est l'aide versée aux guadeloupéens sinistrés après le tremblement de terre.

5 à 7 millions d'euros, c'est le coût du congrès de l'UMP.

- 5%, c'est la baisse moyenne du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2000.



Dignité et incompréhension

La Cour d'Appel a confirmé la condamnation de notre collègue Philippe Boubet à 5 mois de prison avec sursis pour faute involontaire, à la suite du décès accidentel d'une élève de 10 ans qui avait eu lieu en décembre 1996 : une chute de la fenêtre de sa classe.

Ce jour-là, alors qu'il remplissait, dans la classe, une malle de matériel en vue d'un départ en classe de neige, une élève s'est assise sur le rebord d'une fenêtre ouverte. Elle est tombée et décédée le lendemain. Ce drame est le plus douloureux que puisse vivre une famille. Il est légitime que celle-ci ait réclamé que toute la lumière soit faite sur les circonstances de l'accident et sur les responsabilités éventuelles. Chaque parent se met à la place de ceux qui ont perdu ce qu'ils avaient de plus cher dans la vie. Les enseignants qui sont aussi des parents, ne peuvent s'empêcher de s'identifier à leur collègue mis en cause. Ce jugement soulève une immense émotion dans la communauté éducative. Plusieurs centaines de collègues s'étaient réunis devant le palais de Justice : ils ont accueilli, avec dignité et stupeur, cette annonce.

Cette confirmation est d'autant plus surprenante qu'aucune faute lourde ne lui est reprochée et que le procureur avait requis une relaxe lors du procès.

La section départementale du SNUipp, ses collègues d' Epinay, le SNUipp national étaient présents lors de l'audience au Palais de Justice de Paris et lui ont apporté leur soutien.

A l'initiative du SNUipp, les enseignants de Seine-St-Denis se sont ensuite rendus en manifestation au Ministère, où une délégation a été reçue par le Chef de Cabinet du Ministre. Nous avons exprimé notre solidarité avec Philippe Boubet, l'inquiétude de notre profession à la suite de ce jugement et réitéré la demande d'ouverture d'une table-ronde sur la responsabilité des enseignants.

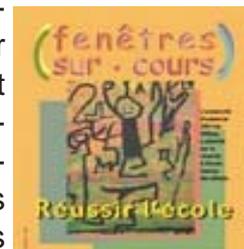
Le Chef de Cabinet nous a répondu qu'il comprenait le trouble et l'émotion que provoquait ce drame. Il a précisé que la position du Ministère n'était pas modifiée vis-à-vis de notre collègue : il continue à exercer ses fonctions et l'Etat se substituera à lui en matière de responsabilité civile.

Il a également annoncé que le Ministère organiserait, dans les 15 jours, la table-ronde sur la responsabilité des enseignants demandée par les organisations syndicales.

Vous pouvez témoigner votre solidarité en envoyant un message à la section de Seine Saint Denis (snu93@snuipp.fr).

A lire

Comme chaque année après son Université d'Automne, le SNUipp publie un fenêtrés sur cours spécial. Réussir l'école, c'est le thème central des entretiens avec les intervenants



(chercheurs, universitaires...) et participants. Cette publication envoyée aux syndiqués, est disponible sur demande à la section départementale.

Consultable aussi sur : <http://www.snuipp.fr>

Concours

Après le conte, après l'eau, la carte au trésor...

Représenter une région d'un monde imaginaire (monstres, animaux, terres inconnues, peuplées



ou non...) dans laquelle l'eau et, en particulier la mer occupe une place centrale, inventer des noms (lieux, pays, monstres, bateaux...). Concours organisé cette année par la BNF, France 5, le Conservatoire du littoral, la Ligue de l'enseignement et le SNUipp.

Elections IUFM

La FSU continue de progresser

CA IUFM de Versailles : 56 %
FSU : 4 sièges sur 6

Centre de Cergy : 60%
FSU : 4 sièges sur 6

Toujours aussi préoccupant : le faible taux de participation...



**Nouveau Kisaitou
avec son CD-ROM
en vente 30 €
à la section départementale
(23 € pour les syndiqués)
ajouter 4 € de port**

**S
N
U
i
p
p
(FSU)
95
A
D
H
E
S
I
O
N
2
0
0
4
/
2
0
0
5**

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
 Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 50 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur le revenu 2004.
 Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 50 euros.

COTISATIONS 2004/2005

échelon	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01	88,60	90,70	129,70
02	93,00	98,00	146,70
03	95,50	103,30	157,50
04	97,30	108,80	168,20
05	101,00	114,90	183,00
06	102,00	122,20	194,20
07	104,30	129,60	205,40
08	109,80	139,00	
09	115,30	148,50	
10	122,80	160,30	
11	134,80	172,50	

ATTENTION : MONTANTS EN EUROS

- Afin de simplifier le tableau des cotisations, nous ne faisons apparaître que les cotisations correspondant aux échelons normaux des corps.
- **instituteurs spécialisés**, ajouter **3,9 euros**
- IMFAIEN **6,7 euros**
- bénéficiant de la NBI **6,9 euros**
- **directeurs**, ajouter (quel que soit le corps)
- 2 à 4 classes **4,2 euros**
- 5 à 9 classes **7,8 euros**
- 10 classes et + **10,4 euros**
- directeurs de SEGPA **12,9 euros**
- Aide - éducateurs, assistants d'éducation **53,4 euros**
- Mi-temps -> 7ème échelon, **70,2 euros**
- Mi-temps du 8ème au 11ème échelon, PE2 **88,5 euros**
- Retraités : **88,5 euros**
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- PEGC temps partiel : cotisation de l'échelon au prorata du temps effectué
- Congé formation, congé mobilité, CPA : 80% de la cotisation de l'échelon occupé.

Le montant de ma cotisation est :
 Je paie avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise _____
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB). Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : _____
 Je choisis le prélèvement reconductible

<p>TITULAIRE DU COMPTE</p> <p>Nom et prénom _____ adresse _____ Code postal _____ Ville _____</p> <p>COMPTE à DEBITER</p> <p>Code Etablissement _____ Code guichet _____ N° de compte _____ Clé _____ Date _____ Signature _____</p>	<p>AUTORISATION de PRELEVEMENT</p> <p>J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.</p> <p style="text-align: right;">N° NATIONAL EMETTEUR 405.975</p> <p style="text-align: center;">ORGANISME CREANCIER SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX</p> <p>Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)</p> <p>..... </p>
--	---

C'est décidé, je me syndique !

Et si je franchissais le cap ? Rejoindre les syndiqués du département du Val d'Oise. Ils apportent les seuls moyens dont dispose le syndicat pour assurer la défense des personnels et contribuent à la vie et au fonctionnement du SNUipp et de la FSU.

Réduction d'impôt égale à 50% de la cotisation
 Possibilité de payer en 6 mensualités



**F
S
U**